

INTERCLUBS UFOLEP 87

Organisé par

L.J.L. PÉTANQUE LIMOGES

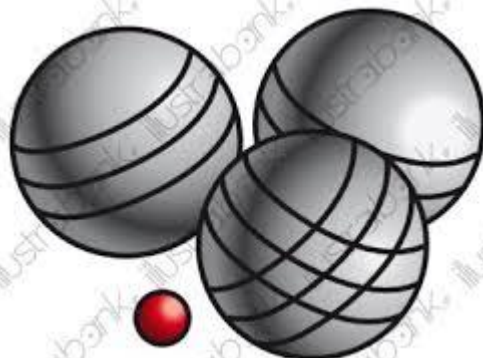


DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023

AU BOULODROME DANIEL VOISIN

ALLÉE DU MOULIN PINARD

LIMOGES 87000



JET DU BUT 8H45

PROGRAMME DE LA JOURNEE

ACCUEIL DES EQUIPES - 07 h 45 – 08 h 30

- ↪ Verification des équipes préalablement inscrites
- ↪ Remise des tickets repas
- ↪ Informations sur l'organisation de la journée
- ↪ Achat des tickets boissons, casse croûtes, sandwiches...

08 H 45 / 09 h 45 – 1^{ère} Partie

10 h 00 / 11 h 00 – 2^{ème} Partie

11 h 15 / 12 h 15 – 3^{ème} Partie

ARRET DES PARTIES - 12 h 15

Repas AU BOULODROME

REPRISE DES PARTIES - 14 h 30

14 h 30 / 15 h 30 – 4^{ème} Partie

15 h 45 / 16 h 45 – 5^{ème} Partie

17 h 15 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

La présence de tous les joueurs récompensés est indispensable



CHALLENGE DE LA HAUTE-VIENNE



INTERCLUBS

- REGLEMENT -

Article 1 – L'Interclubs est placé sous l'égide de l'UFOLEP 87. Il est réservé à tous les licenciés possédant une licence UFOLEP en Haute-Vienne. L'association organisatrice peut inviter, avec l'accord de l'UFOLEP 87, certains clubs extérieurs dans la limite d'un par département limitrophe. Les joueurs de ces clubs devront également posséder une licence couvrant la pratique de la pétanque. L'engagement est gratuit pour tous les clubs. Les fiches d'inscriptions sont envoyées par le club organisateur (format Excel ou autre).

Article 2 – L'engagement est gratuit. La participation à l'interclubs (joueurs et bénévoles) est comptée dans le nombre de participation fait l'objet d'un reversement à l'UFOLEP 87 de 0.50 € par joueur.

Article 3 – La formule des rencontres est innovante. Chaque équipe est composée de 2 triplettes d'au moins 6 joueurs. Chaque club peut présenter plusieurs équipes avec remplaçants sous réserve que ces derniers ne soient pas déjà inscrits au titre d'une autre équipe. Le panachage « interclub » de 1 à 3 joueurs est autorisé pour compléter une équipe. Le tirage au sort des rencontres est fait par le club organisateur avant chaque rencontre.

Article 4 – Horaires

| DEBUT DES PARTIES | FIN DES PARTIES | Les horaires doivent être scrupuleusement respectés |
|-------------------|-----------------|--|
| 08 h 45 | 12 h 15 | |
| 14 h 30 | 16 h 45 | |

Article 5 – Déroulement de l'épreuve

- **Les rencontres se feront en triplettes** (3 le matin / 2 l'après-midi). Dans la mesure du possible, la première triplette de chaque équipe devra comporter une féminine ou un-une jeune. L'épreuve se déroule en 5 parties limitées à 1 heure ou 13 points. Une pause de 15 mn est prévue entre les parties. □ Les parties débutent au coup de sifflet et s'arrêtent au coup de sifflet sur la mène en cours, ou avant si 13 points. En cas d'égalité, une mène supplémentaire sera jouée. A la fin de chaque partie, les 2 capitaines d'équipe iront immédiatement faire inscrire le score à la table de marque.
- Toutes les équipes se retrouvent devant la table de marque pour trouver leurs adversaires.
- Les parties se joueront sur terrain libre. Par souci d'équité sportive, les rencontres se feront, chaque fois que possible, « gagnants / gagnants » avec protection des équipes d'un même club.
- L'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée à raison d'un point toutes les 5 mn. La partie est considérée comme perdue 13 / 0 après un délai de 20 mn
- Le changement de joueur n'est pas autorisé pendant la partie en cours. Toute situation particulière doit être signalée à la table de marque

Article 6 – Le classement est effectué par le nombre de rencontres gagnées puis le total des points faits puis au goal-average. **En cas de nouvelle égalité, le classement se fait par l'annonce du résultat le plus rapide de la dernière partie.** Les résultats sont proclamés à l'issue de la rencontre. S'agissant d'une manifestation conviviale, seule la meilleure équipe de chaque club sera récompensée.

Article 7 – Tenue et discipline

- Tous les participants devront avoir une tenue correcte et porter à minima le haut de leur club (chaussures fermées); respecter leurs adversaires, les organisateurs, les personnes présentes à cette journée, ainsi que les lieux prêtés par la municipalité de LIMOGES
- **Les portables devront être éteints ou mis en veille pendant les phases de jeu**

Article 8 – Un jury de 3 personnes sera désigné par le club organisateur dont 2 dirigeants du club et un responsable de la commission technique et sportive 87. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 – L'Interclubs qui clôture la saison UFOLEP est une journée de l'amitié qui se veut conviviale, et bon enfant. Il appartient à chacun de respecter en tout état de cause, l'esprit qui caractérise les manifestations UFOLEP.

RESTAURATION

BOULODROME DANIEL VOISIN

ALLÉE DU MOULIN PINARD

LIMOGES

MENU

Salade de thon

Cochon cuit à la broche

Et ses légumes

Haricots blancs à la couenne

+ Haricots verts

Part de Brie et Salade verte

**Gâteau au chocolat nappé
de sa crème anglaise**

Vin rouge et rosé

Café compris

**PRIX
DU
REPAS
16 €**

*POSSIBILITÉ D'AVOIR DU POULET À LA PLACE DU COCHON.
MERCİ DE LE PRÉCİSER À LA RÉSERVATION AINSI QUE LE NOMBRE*

ENFANTS DE – DE 10 ANS: REPAS À 12 € (part réduite, sans boissons alcoolisées ni café)

Contact Organisateur

Mme Laurence POURIEUX

Tél.06.29.24.81.82

FEUILLE D'INSCRIPTION INTERCLUBS

A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE

RAPPEL: Dans la mesure du possible, la première triplète de chaque équipe devra comporter une féminine ou un, une jeune. **CLUB :**

| EQUIPE 1 | NOM PRENOM |
|-------------|------------|
| TRIPLETTE 1 | |
| | |
| | |
| TRIPLETTE 2 | |
| | |
| | |

| EQUIPE 2 | NOM PRENOM |
|-------------|------------|
| TRIPLETTE 1 | |
| | |
| | |
| TRIPLETTE 2 | |
| | |
| | |

| EQUIPE 3 | NOM PRENOM |
|-------------|------------|
| TRIPLETTE 1 | |
| | |
| | |
| TRIPLETTE 2 | |
| | |
| | |

| EQUIPE 4 | NOM PRENOM |
|-------------|------------|
| TRIPLETTE 1 | |
| | |
| | |
| TRIPLETTE 2 | |

